Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 059-215903469-20260630-D_2026_06_30_04-DE

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Renouvellement Convention de service public relative à la fourrière automobile

Date de convocation :
Le 26 juin 2026

Présents : Didier DUFOUR – Edouard BABIK - Ludovic CHRETIEN – Sandrine DEPLECHIN – Frédérique DESCAMPS – Michaël DESEURE – Cathy DONDEYNE – Aude DUDENKO - Gaëlle GAUDRON – Marc GODEFROY – Franck LACMANS – Lucienne LAVOISIER – Quentin LEGER – Reinald LORIDAN – Cyril MIRABAUD - Raphaëlle MIRABAUD – Carole PETIT – Pascaline PREVOST – Jean SAGETTE – Stéphanie SAGETTE – Elodie STANASZEK

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Absents excusés :
Farid FARAJI donne pouvoir à Franck LACMANS
Alexis DUCHESNE donne pouvoir à Gaëlle GAUDRON

Absents :

Nombre de Conseillers Présents : 21

Nombre de Conseillers Votants : 23

Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00

Secrétaire de séance : Edouard BABIK

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des missions exécutées par la Police Municipale, des mises en fourrière de véhicule sont parfois nécessaires afin d'assurer de bonnes conditions de stationnement (véhicules ventouses, stationnement gênant, évènements Stade Pierre Mauroy…), et de libérer les accès en cas de travaux ou de manifestation.

Afin de formaliser la procédure inhérente à la gestion des problématiques d'enlèvement des véhicules stationnés sur le territoire, Il est proposé la signature d'une nouvelle convention de prestation de service public relative à la fourrière automobile avec la société DEPANNAGE DEKEISTER, dont le siège se situe rue de l'Humanité à Marquette lez Lille, mais dont la fourrière d'affectation concernant l'application de la convention se situe rue du Mont Sainghin CRT n°2 à FRETIN.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 059-215903469-20260630-D_2026_06_30_04-DE

La convention jointe à la présente délibération détaille les principes de fonctionnement des opérations de mise en fourrière, garde, restitution, vente et destruction des véhicules sur le territoire de la commune et fixant un cadre tarifaire négocié, notamment en cas de défaillance du propriétaire du véhicule et précisé comme suit :

Type de véhicule	Frais d'enlèvement HT	Frais de garde (par jour) HT
Voitures particulières	61€ HT	4.50€ HT
Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	23 € HT	2.50€ HT
Camping-cars, caravanes ou autres véhicules immatriculés	61€ HT	4.50€ HT
Poids Lourds 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	101.66€ HT	7.66€ HT
Poids Lourds 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	177.83€ HT	7.66€ HT
Poids Lourds PTAC > 19 t	228.66€ HT	7.66€ HT

Cette indemnisation forfaitaire est calculée au prorata du nombre de jours de fourrière sur la **base maximale de 30 jours de garde.**

La convention est conclue à compter de sa signature pour une durée de 1 an, renouvelable deux fois.

----------Adoptée à l'unanimité des votants ----------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

MAIRIE DE LEZENNES 59260

Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 02 JUIL. 2026

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 02 JUIL. 2026